

TRIBUNAL CANADIEN
DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

Marchés publics

ORDONNANCE

Dossier nº PR-2007-004

Ecosfera Inc.

C.

Ministère de l'Environnement

Ordonnance rendue le mardi 15 mai 2007



EU ÉGARD À une plainte déposée par Ecosfera Inc. aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. 1985 (4^e supp.), c. 47.

L)	N	7	וי	D.	F
Γ_{J}	N			•	P.

ECOSFERA INC.

Partie plaignante

 \mathbf{ET}

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Institution fédérale

ORDONNANCE

Le Tribunal canadien du commerce extérieur proroge jusqu'au 18 mai 2007 le délai pour le dépôt du rapport de l'institution fédérale et la production des renseignements et/ou documents prévus dans son ordonnance du 20 avril 2007 qui se rapportent à l'invitation n° K2A87-06-0015.

Serge Fréchette

Serge Fréchette Membre présidant

<u>Hélène Nadeau</u>

Hélène Nadeau Secrétaire